

AXE GRANVILLE - AVRANCHES

LE DÉPARTEMENT LE RÉAFFIRME : LE PROJET N'EST PAS ABANDONNÉ

L'axe Granville – Avranches est un axe très fréquenté, voire saturé en saison estivale (plus de 20 000 véhicules par jour en saison estivale, 12 500 véhicules par jour le reste de l'année). Le Département porte depuis plusieurs années un projet d'aménagement de cet axe, visant à répondre aux grands enjeux que sont **la sécurisation, la fluidification du trafic avec l'objectif de garantir des temps de trajet fiables, le renforcement de l'attractivité économique et touristique, tout en portant une attention particulière à limiter l'emprise agricole et les impacts environnementaux.**

La déclaration d'utilité publique (DUP) ayant été obtenue il y a 15 ans*, les contraintes en terme d'environnement sont aujourd'hui plus prégnantes. Il est néanmoins nécessaire d'intervenir afin de répondre aux attentes et besoins des riverains et usagers de l'axe, c'est pourquoi **le Département réaffirme sa volonté de mener à bien ce projet structurant et essentiel pour le territoire.** Cependant, ce dernier nécessite une totale actualisation pour une bonne prise en compte des évolutions contextuelles et environnementales : il doit chercher plus que jamais à **limiter au maximum son impact environnemental dans une recherche de sobriété.** *« Une nouvelle DUP sera nécessaire, quoiqu'il arrive. Afin de répondre aux exigences nous permettant d'obtenir une DUP pour un projet global, le Département devra présenter un projet actualisé en privilégiant les adaptations de la route existante plutôt que la création systématique d'un nouvel axe »,* précise Jean Morin, Président du Département de la Manche, puis d'ajouter *« la non-réalisation du projet jusqu'à présent ne résulte en rien d'un manque de volonté politique. Enfin, je remercie chaleureusement la Région Normandie qui a renouvelé son soutien financier au projet, lors de la réunion avec les élus de Granville Terre et Mer qui s'est tenue mi-juillet ».*

Le Département l'affirme : **le projet nécessite d'être redéfini mais n'est pas abandonné.** Par ailleurs, le président du Département l'assure : *« ce projet ne sera abouti qu'avec la réalisation du tronçon Marcey-les-Grèves / Sartilly. La section relative au contournement de Saint-Pair-sur-Mer devra être revue en prenant en compte le traitement particulier et nécessaire du hameau de la Havaudière à Saint-Pierre-Langers et du Croissant ».*

Pour rappel, les 5 sections de l'opération de liaison Longueville / Avranches :

- section 1 : Contournement de Saint-Pair-sur-Mer (3^e phase)
- section 2 : Liaison Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly (4^e phase)
- section 3 : Contournement de Sartilly (1^{ère} phase - Ouvert à la circulation le 26/10/2015)
- section 4 : Liaison Sartilly / Marcey-les-Grèves (5^e phase)
- section 5 : Contournement de Marcey-les-Grèves (2^e phase - Ouvert à la circulation le 16/09/2019)

*19 octobre 2006 : Date de l'arrêté préfectoral, déclarant d'utilité publique les acquisitions de terrains et les travaux nécessaires à l'aménagement de la route de transit entre Longueville et Avranches et des voies de desserte, prolongé de 5 ans par arrêté préfectoral du 26 avril 2011, soit une validité pour bénéficier des droits jusqu'au 19 octobre 2016.